

n° 1

15 Avril 2024

Viticulture Auvergne



À retenir cette semaine

Mildiou : pas de contaminations à prévoir.

Oïdium : quelques rares tâches observées sur cépages très sensibles

Excoriose : peu de tâches observées

Erinose : quelques feuilles atteintes

Stades phénologiques : grande variabilité des stades due au gel : de la sortie des feuilles jusqu'à 5-6 feuilles étalées

BSV réalisé à partir des observations parcellaires des 2 vignobles suivis dans le cadre du réseau de parcelles en Auvergne-Rhône-Alpes. Observations effectuées par les membres du réseau BSV en application du protocole harmonisé national d'observations. Cette année, le réseau comprend 21 parcelles observées par 11 observateurs sur 5 cépages différents.

Données du réseau

16 parcelles renseignées, 14 dans le vignoble de Saint Pourçain, 2 dans le vignoble des Côtes d'Auvergne.

Le modèle de prévision de risque utilisé est RIMpro de Newfarm.

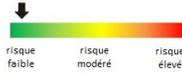
Stades phénologiques

Le gel de fin mars a causé quelques dégâts et une grande variété des stades phénologiques : de la sortie des feuilles (BBCH10) jusqu'à 5-6 feuilles étalées (BBCH16)



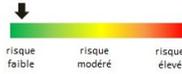
Situation sanitaire

Mildiou



Pas de feuilles observées pour l'instant. Les œufs ne sont pas encore mûrs. Le modèle de prévision indique une absence de contaminations cette semaine.

Oïdium



Quelques rares tâches d'Oïdium observées cette semaine sur cépages sensibles et à historique. Les températures annoncées pour la fin de semaine ne devraient pas favoriser son expansion.

Soyez toutefois vigilants quand les températures remonteront à surveiller le développement de la maladie !



Excoriose



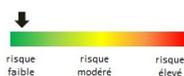
Un peu d'excoriose a été observé de manière éparse sur certaines parcelles. Le temps chaud et humide des semaines antérieures a certainement contribué au développement du champignon. Le temps d'humectation pour le développement de l'excoriose est long et la dissémination se fait sur de courtes distances. La maladie reste très localisée.

Le stade de sensibilité s'étend de la sortie des feuilles jusqu'à 2-3 feuilles étalées.

Le temps annoncé est frais et ne devrait pas favoriser l'apparition de nombreux symptômes.



Erinose



La fréquence et l'intensité des symptômes est faible sauf sur certaines zones. Les symptômes sont sans gravité dans la grande majorité des cas.





Des résistances aux produits phytosanitaires existent. Une [note nationale](#) décrit l'état des lieux et les recommandations à respecter en la matière.

De manière générale, la prévention et la gestion des résistances reposent sur la diversification de l'usage des modes d'action, qui s'appuie sur différentes stratégies : limitation des traitements, association de modes d'actions différents...



Notes biodiversité et réglementaire

[Une note « abeilles sauvages »](#) est disponible, ainsi qu'une [note des dispositions réglementaires pour la protection des abeilles et des insectes pollinisateurs](#) :

(Rappel : la vigne ne fait pas partie des cultures concernées : l'arrêté du 20 novembre 2021 ne s'applique pas aux cultures qui ne sont pas considérées comme attractives pour les abeilles ou les autres



Plus d'information sur le lien :

<https://ecophytopic.fr/les-rencontres-nationales-dephy-viticulture>.

Toute reproduction même partielle est soumise à autorisation

Directeur de publication : Gilbert GUIGNAND, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes

Coordonnées du référent : Perrine Vaure - perrine.vaure@aura.chambagri.fr

Animateur filière/Rédacteur : Josselin Palussière - jpalussiere@allier.chambagri.fr

À partir d'observations réalisées par : les Chambres d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes, en collaboration avec le syndicat des viticulteurs de Saint-Pourçain, la Fédération viticole du Puy-de-Dôme, et les viticulteurs du vignoble Saint-Pourcinois et des Côtes d'Auvergne.

Ce BSV est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transmise telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs concernant la protection de leurs cultures.

Action du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office français de la Biodiversité.

